



CHARTE DE L'ARBRE

COMMUNAUTE
URBAINE DE
DUNKERQUE



PROJET EDITO

La proportion d'espaces verts et de nature de l'agglomération dunkerquoise représente aujourd'hui environ 12% de la superficie totale du territoire, soit plus de 3 000 ha. Ce patrimoine est l'héritage d'un territoire fortement modelé par la main de l'homme et fait la singularité et l'atout du paysage dunkerquois. Ces aménagements « naturels » (grands espaces verts, boisements, parcs urbains, alignements d'axes de voirie, arbres d'ornements...) offrent un cadre de vie et des lieux de quiétude, au sein d'une agglomération de 200 000 habitants située dans un vaste complexe industrialo-portuaire.

La présence de l'arbre participe à notre santé - bien-être, à la protection de la biodiversité, au lien social, à l'adaptation au changement climatique, cœurs de nos politiques publiques actuelles. La Communauté Urbaine de Dunkerque et les communes œuvrent au plus près des habitants pour faire entrer la nature en ville, apporter un cadre plus agréable et l'arbre est souvent le premier lien avec la nature.

Toutefois, de nombreuses collectivités de France font le même constat : les arbres ne sont pas toujours bien considérés en ville. Leurs multiples rôles sont souvent méconnus ou négligés. Parce que l'arbre est un être vivant qui se développe sur une longue période, le paysage est en perpétuelle évolution. Or ce patrimoine arboré de l'agglomération dunkerquoise arrive en fin de cycle de vie. Son renouvellement devra donc être anticipé pour transmettre un patrimoine de qualité. C'est un véritable investissement à long terme, dans un souci de solidarité entre les générations.

La Communauté Urbaine de Dunkerque propose de mettre en œuvre des outils communs permettant de faire prendre conscience de la place de l'arbre en ville, à l'échelle intercommunale, en utilisant tous les outils disponibles (juridique, technique, urbanisme réglementaire, pédagogique, inventaires...) suivant le public concerné (collectivités, concessionnaires, entreprises, paysagistes, bailleurs, habitants). La Charte permettra ainsi de mettre en application des actions concrètes pour protéger l'existant et bien concevoir les plantations de demain.

L'objectif est d'échanger les savoir-faire en faveur de l'arbre, de faire connaître le patrimoine et de partager les divers outils disponibles pour agir sur l'attractivité du paysage dans le temps.

Le Président
Patrice VERGRIETE
Maire de Dunkerque

*Fonctions services rendus par l'arbre
(sous forme illustrée schémas, photos)*

LA PLACE DE L'ARBRE EN VILLE : fonctions et services rendus

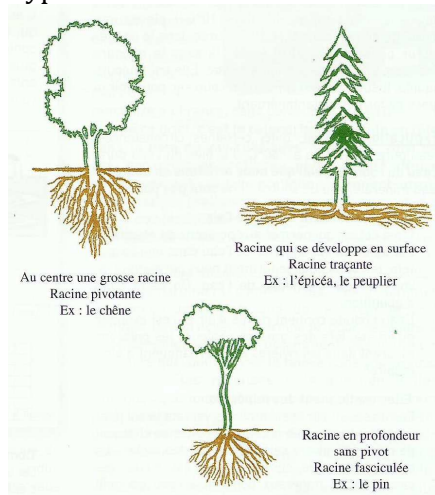
L'arbre joue de multiples rôles :

- Fonctions environnementales : support de la biodiversité, ressources alimentaires, site de nidification, abri, continuité écologique en ville (reliant les différents noyaux de biodiversité entre eux)
- Fonctions économiques : valeur foncière des propriétés, attractivité de la ville, diminution des coûts de chauffage et de climatisation, sources d'emplois / réinsertion sociale, accompagnement des tracés de circuits pédestres / équestres / cyclistes
- Fonctions climatiques : fixation du CO₂ (principal gaz à effet de serre), captation des particules fines, barrière sonore et visuelle, rafraîchissement de l'air ambiant
- Fonctions paysagères (actuelles et futures) : perspectives paysagères, embellissement, végétation dans l'environnement minéral du bâti et de la voirie
- Fonctions sanitaires et sociales : milieu propice à la tenue d'activités physiques et de plein air, équilibre psychique des individus, lieu de ressourcement
- Fonctions pédagogiques : notion de nature en ville, moyen d'appréhender par exemple le cycle des saisons, lieu de découverte et d'observations...

Les besoins de l'arbre : *lumière, eau, nutriment, sol sain, de l'espace, ...*

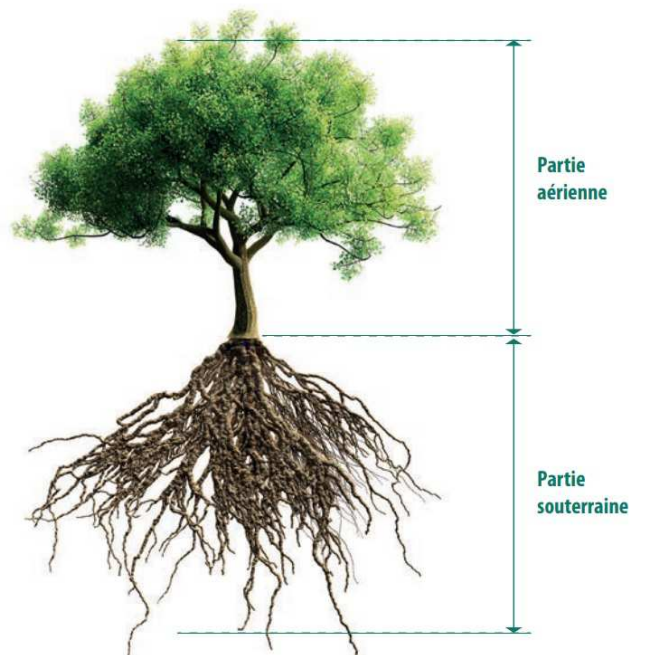
Ce qu'ils n'ont pas besoin : *taille, produits phytosanitaires, tassement du sol/compactage, ...*

Types de racines



Partie aérienne

Partie souterraine



LA CHARTE DE L'ARBRE : POURQUOI ?

L'arbre constitue un patrimoine vivant, naturel, culturel et historique et une accroche dans notre paysage ouvert de polder en Plaine maritime.

L'arbre participe à de nombreux bienfaits sur la santé et la qualité de vie des habitants : effets sur le bien-être, réduction de l'exposition à la pollution de l'air, au bruit et à la chaleur excessive (îlots de chaleur urbains), valorisation des paysages... L'arbre c'est aussi le milieu de vie de nombreuses espèces végétales et animales locales (source de nourritures, habitats, ...).

Toutefois, il fait l'objet de négligences ou de méconnaissances pouvant conduire à des dégradations de ce patrimoine en milieu urbain (choix erronés dès la plantation, chocs, tranchées, tailles défectueuses, etc.). Il peut aussi subir des agressions liées à la pollution, aux conditions climatiques, aux parasites/maladies émergentes. Son isolement peut être un facteur contraignant pour l'arbre (limitation de son développement, choix de l'espèce, etc.)

Mettons en pratique la règle du « bon arbre au bon endroit » dans les projets d'aménagements publics et privés.

En ville, l'espace disponible est limité pour d'éventuelles plantations. La diversité des espèces va permettre de trouver celle dont le développement sera adapté au contexte urbain tout en rendant les tailles ou interventions inutiles ou très peu fréquentes.

Le choix d'une espèce donnée dépend de ses caractéristiques propres, du contexte dans lequel elle va être implantée et des contraintes du projet. L'arbre en ville va en effet interagir avec les réseaux aériens, souterrains, avec les exigences en matière d'accessibilité, de mobilité ...

Trop souvent, ce sont uniquement des considérations esthétiques ou paysagères qui sont à l'origine des choix des végétaux sur les projets. Un arbre a des exigences qui lui sont propres. Il évolue et occupe un certain espace à l'âge adulte. Il est donc essentiel de considérer globalement ces aspects lorsqu'on décide de planter un arbre en milieu urbain. Si les conditions ne sont pas suffisamment réunies, la place de l'arbre reste alors à reconsidérer.

Pour cela, il est important d'harmoniser l'intervention des divers corps de métiers dans l'aménagement d'un espace public (architecte, urbaniste, voirie et réseau, éclairage, paysagiste, espaces verts pour l'entretien futur...). En tant qu'aménageur, il est en effet nécessaire, en phases préliminaires d'état des lieux et diagnostic, d'avoir une approche globale de la situation de l'arbre en ville, depuis la conception jusqu'à son développement futur.

LA CHARTE DE L'ARBRE : POUR QUI ?

La Charte de l'arbre de la Communauté Urbaine de Dunkerque est une démarche partenariale de territoire qui a pour vocation de rassembler les acteurs publics, privés et associatifs, dont les compétences, les missions, les actions ou les métiers touchent le développement de l'arbre en milieu urbain.

En premier lieu, la Communauté Urbaine de Dunkerque, les communes et l'Agence d'urbanisme de la région Flandre-Dunkerque ont donc travaillé, en concertation, afin d'aboutir à la présente Charte de l'Arbre étant donné les compétences majeures exercées dans l'aménagement de l'espace public : voirie, aménagement urbain, habitat, urbanisme.

La Charte de l'arbre implique aussi d'autres partenaires, publics et privés : aménageurs, gestionnaires d'espaces, de réseaux divers-voiries, architectes-urbanistes, paysagistes, usagers.

La présente Charte de l'arbre vise ainsi un **véritable engagement des collectivités et des partenaires** dans la préservation et la valorisation de l'arbre, à l'échelle de chaque commune ou selon les compétences du partenaire :

- collectivités (Département du Nord, SIVOM, SIDF, etc.),
- concessionnaires voirie et réseaux divers (RTE, GRDF...),
- gestionnaires d'espaces, d'axes routiers (GPMD, Etat, VNF...)
- paysagistes, architectes, concepteurs
- bailleurs
- syndicats de co-propriétaires
- promoteurs
- particuliers, jardins privés

Ainsi, il s'agit de partager des objectifs fondamentaux, de co-construire des projets le plus en amont et de favoriser les échanges interdisciplinaires et les solidarités autour de ce patrimoine vivant commun.

LA CHARTRE DE L'ARBRE : LES ENGAGEMENTS

En adhérant à la présente Charte, chaque partenaire s'engage à respecter les objectifs d'amélioration et d'harmonisation des pratiques, à élaborer et surtout à mettre en œuvre son propre plan d'action, avec l'appui des services de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

A terme, il s'agit également de développer une véritable culture du paysage dans chaque projet de la Communauté urbaine ou de ses partenaires.

Tous s'engagent à :

- reconnaître la place et les multiples rôles de l'arbre en ville, et le considérer comme un patrimoine commun à préserver
- inclure les sujets les plus remarquables au futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- tenir compte des arbres existants et leur pérennité, dès la phase de conception de projet d'aménagement urbain et lors du déroulement des chantiers (dimensions aériennes et souterraines)
- se doter d'outils juridiques et contractuels pour protéger l'arbre (pièces des marchés publics, barème de pénalité en cas de dommages, fiches actions)
- respecter les règles d'entretien et de gestion, et privilégier lorsque cela est possible une forme « libre » plus naturelle (sans taille)
- s'imposer une réflexion sur la conception des plantations futures à moyen, long et très long termes et programmer ces plantations futures de manière intégrée au tissu urbain
- garantir une qualité et diversité paysagère selon le projet, en adaptant le choix du végétal en fonction d'une typologie d'espaces publics, comprenant une ouverture possible à l'expérimentation et à l'acclimatation des essences aux contraintes de la ville
- prendre en compte les impacts budgétaires liés à la programmation pluriannuelle de la plantation, de l'entretien et de la gestion durable de l'arbre
- échanger les savoir-faire entre gestionnaires de l'espace public et participer au réseau d'échanges animé par la Communauté urbaine (expériences et connaissances autour des services rendus par l'arbre, des mesures de protection lors des chantiers, des techniques d'entretien/de taille raisonnée,...)
- sensibiliser le grand public pour une implication de chacun dans le respect de l'arbre et pour une participation collective à sa protection : animations, sciences participatives à l'inventaire, ...

ANNEXES : LES FICHES ACTIONS

FICHE ACTION N°1 : CONNAITRE

- METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE D'INVENTAIRE CONTINU DU PATRIMOINE VEGETAL PAR LES COMMUNES : FICHE TYPE INVENTAIRE, MISE A JOUR, ELABORATION, INTEGRATION SOUS SIG, ACCOMPAGNEMENT DE LA CUD, FAIRE CONNAITRE LARGEMENT CE PATRIMOINE (prise en charge de stagiaire par la CUD pour accompagner les communes – avril à septembre 2018)
- PORTER A LA CONNAISSANCE DES LA CONCEPTION DES PROJETS URBAINS ET PARTAGER LES DONNEES COMME PREALABLE AUX DT / DICT

FICHE ACTION N°2 : PROTEGER

- PROTEGER LES ARBRES DURANT LES CHANTIERS A L'AIDE DE CLAUSES TECHNIQUES A INSERER DANS LE CCTP DES MARCHES PUBLICS
- APPLIQUER LE BAREME TYPE EN CAS DE DOMMAGES SUR LES VEGETAUX : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL, INTEGRATION DU BAREME DANS LE CCAP DES MARCHES PUBLICS, ACCOMPAGNEMENT DE LA CUD POUR L'EXPERTISE EN CAS DE DEGATS
- INTEGRATION DE L'INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES DANS LE PLUiHD ET CLASSEMENT DES SUJETS LES PLUS REMARQUABLES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

FICHE ACTION N°3 : SENSIBILISER, FORMER

- FAIRE CONNAITRE LARGEMENT CE PATRIMOINE VEGETAL : PARTICIPATION DES HABITANTS A L'INVENTAIRE CONTINU
- SENSIBILISER A L'OCCASION DE MANIFESTATIONS DE PROXIMITE : balade nature, le long des canaux, fleurissements, journées portes ouvertes, dégustation de produits locaux (noisettes, framboises, mûres, etc.), outils internet/numériques, défis photos...
- PROPOSER UN CYCLE ANNUEL DE FORMATION DES AGENTS DES COLLECTIVITES SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'ARBRE DANS LES PROJETS URBAINS ; SUR LA PROTECTION DES ARBRES LORS D'UN CHANTIER ET SUR L'EXPERTISE SANITAIRE EN CAS DE DEGATS ; SUR LES TECHNIQUES DE TAILLE/ENTRETIEN DU PATRIMOINE (cycle de formation proposé par la CUD)

FICHE ACTION N°4 : CONCEVOIR

- METTRE EN ŒUVRE LES PRESCRIPTIONS ISSUES DU REFERENTIEL TECHNIQUE D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS (référentiel DI / CUD) ; ECHANGES DE SAVOIR FAIRE ENTRE LES METIERS
- UTILISER UNE REPRESENTATION INFORMATIQUE COMMUNE ET PLUS PRECISE SUR LA DIMENSION, LA FORCE DE L'ARBRE, L'ESPECE ET SON DEVENIR : DANS LE SIG ET DANS LES PLANS DE RECOLEMENT, PLANS TOPOGRAPHIQUES, PLANS MASSE, ETC... (services informatique / géolocalisation dans les communes et de la CUD)
- APPORTER UNE METHODOLOGIE POUR APPREHENDER LE CHOIX DE L'ARBRE EN VILLE : tableau des facteurs déterminants

EXEMPLE :

Facteurs déterminants pour le choix des essences	
Analyse du site et de ses contraintes	<p>Définition de l'espace « plantable » : Vérifier le cas présent : Qualité du sol : Sol de bonne qualité → préservation en place Sol de mauvaise qualité → évacuation des matériaux, apport de terre végétale Contraintes souterraines Contraintes aériennes Contraintes urbanistiques (fréquentation, trafic)</p> <p>Calcul pour l'espace « plantable » : Distance entre l'axe de l'arbre ou la ligne d'arbres et le bord de la chaussée Distance entre l'axe de l'arbre ou la ligne d'arbres et la limite du domaine privé Distance moyenne des bâtiments à partir de la limite du domaine privé Hauteur moyenne des bâtiments à proximité de la plantation Ecartement moyen entre les arbres Distance arbres / réseaux souterrains Distances arbres / réseaux aériens</p> <p>Corrélation entre paysage souhaité et espace « plantable » : Fonction des volumes aériens et souterrains disponibles La vie de l'arbre (racines, tronc ,houppier) étant conditionnée par la qualité du sol et l'anticipation des contraintes, si les conditions ne sont pas suffisamment réunies, le choix de l'arbre doit être remis en question. La végétalisation de la rue passe également par : Arbustes vivaces, Plantes herbacées, Graminées, Plantations couvre sol, Murs et toitures végétales...</p>
Conception d'un plan de plantation	<p>Intégrer les risques phytosanitaires : (végétaux inadaptés à la nature du sol, plantation dans une terre de mauvaise qualité, volume aérien ou souterrain disponible trop petit,...) Connaître les espèces sensibles à certaines maladies et éviter les plantations monospécifiques en favorisant la diversité Eviter les espèces allergisantes à proximité d'établissements recevant du public sensible (enfants, personnes âgées, en difficultés respiratoires)</p> <p>Proposer la diversité en tant qu'enjeu esthétique, écologique et sanitaire : Diversité d'ambiances au sein de la ville Diversité par des typologies différentes : arbre isolé, alignement, groupe d'arbres ou bande boisée Privilégier les associations végétales (mélange d'essences) Plantations exotiques ou horticoles possible mais pas en grand nombre : expérimentation pour anticiper les changements climatiques. Plantation d'essences mellifères</p> <p>Respecter une distance suffisante pour les plantations en tenant compte de la hauteur et largeur de l'arbre à maturité : Distance de plantation en fonction des obstacles physiques que peuvent rencontrer les arbres dans leur espace aérien : réseau aérien, bâtiment, autre arbre : proposer 5 mètres minimum Proposer aussi des distances différentes pour obtenir des effets différents (boisement, haie bocagère...)</p>
Respect des besoins physiologiques de l'arbre	<p>Concilier travaux et époque de plantation : La plantation des végétaux ligneux en mottes ou en racines nues s'effectue normalement entre le 15 octobre et le 15 avril. Les plantations intervenant le plus souvent après les voiries et tout autre aménagement, il convient de prévoir la période de plantation sous peine de compromettre le bon développement des végétaux (concertation avec le service GDEN).</p>

	<p>Concevoir les fosses de plantation :</p> <p>Le volume de la fosse de plantation varie en fonction du sol et du développement de l'arbre à planter.</p> <p>Le référentiel reprend les détails techniques à prendre en compte.</p> <p>Prévoir un apport de terre végétale (volume à anticiper) afin de recréer un sol dans un espace minéralisé</p>
	<p>Anticiper la présence des réseaux :</p> <p>- éclairage public - électricité - gaz - télécommunication - réseau de fibre optique - canalisations (eau, égouts)</p> <p>Coordination entre le maître d'ouvrage, les entreprises et les gestionnaires des réseaux</p> <p>Prendre en compte la liste d'espèces à éviter dont le système racinaire est trop puissant (liste ci-après)</p>
	<p>Anticiper l'approvisionnement en eau pour les plantations :</p> <p>L'arbre est un consommateur important en eau, même si les besoins varient d'une espèce à l'autre.</p> <p>L'arrosage dépend de la surface disponible en pied d'arbre. Il convient de préparer le sol et d'empêcher le compactage du sol.</p>
<p>Modes de gestion future sur les plantations</p>	<p> limiter les interventions et privilégier le port « naturel » de l'arbre :</p> <p>L'intervention est nécessaire en cas de danger pour les biens et les personnes.</p> <p>La taille reste une intervention qui demande un savoir-faire et à différentes périodes de la vie de l'arbre : taille de formation, taille d'entretien, taille d'éclaircie.</p> <p>Pour éviter de multiples interventions, la meilleure prévention reste de choisir un arbre dont le développement est en accord avec le volume aérien disponible.</p>